

Le Service hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM)

Le SHOM dispose de trois fonctions : le service hydrographique national, le soutien de la défense, et le soutien aux politiques publiques maritimes et du littoral. Dans le cadre du service hydrographique national, le SHOM apporte des informations indispensables à la sécurité en mer.

Les cartes marines

Pour établir les cartes marines, le SHOM dispose d'une flotte de cinq navires hydrographiques permettant de déterminer le relief sous-marin des zones océaniques ou côtières. Ces informations permettent d'actualiser de façon régulière plus d'un millier de cartes, représentant près d'un tiers du portefeuille mondial.

Les ouvrages nautiques

Le SHOM publie et met à jour des ouvrages permettant aux marins de se tenir informés :

- Les ouvrages généraux (qui comprennent notamment la Convention COLREG, l'album des pavillons, etc.) ;
- Les instructions nautiques (elles guident les marins dans la compréhension des informations portées sur les cartes marines) ;
- Les livres des feux et signaux de brume (décrivent les caractéristiques des phares, balises et bouées du monde entier) ;
- Les ouvrages de radio signaux (donnent les caractéristiques des aides radioélectriques à la navigation partout dans le monde) ;
- Les guides (un sur la marée, un sur le GPS, et un dernier sur la marée océanique).

Les marées et courants

Le SHOM établit l'annuaire de marée des côtes de France, disponible un an à l'avance, qui fournit les prédictions de pleines et basses mers en 23 ports principaux. Il existe aussi un annuaire pour l'outre-mer, dont les DOM-TOM. Les atlas de courants de marée permettent de visualiser les champs de courants à chaque heure de marée, en vive-eau et morte-eau sur les côtes françaises

L'information en continue

La SHOM informe de manière régulière et parfois en urgence des informations dont il dispose. Il centralise, critique, traite et diffuse l'information nécessaire pour assurer la sécurité de la navigation, *via* différents canaux (radiodiffusion, avis urgents).

Le SHOM contrôle et met également à jour les cartes électroniques de navigation dans les eaux françaises, au rythme de 35 à 40 nouvelles cartes électroniques par an.